



# Position de la Ligue pulmonaire suisse à propos de la cigarette électronique

25 mars 2014, confirmé le 14 décembre 2017 par le comité de la Ligue pulmonaire suisse

## Position

- La Ligue pulmonaire s'engage en faveur de la santé des poumons et des voies respiratoires. Comme les effets de la cigarette électronique sur la santé n'ont pas fait jusqu'ici l'objet de recherches scientifiques suffisantes, la Ligue pulmonaire en déconseille la consommation.
- Pour éviter que les enfants et les jeunes ne consomment des cigarettes électroniques, ce produit et sa diffusion devraient être réglementés dans le cadre de la Loi sur les produits du tabac (interdiction de la publicité, du sponsoring et de la promotion, restrictions de vente aux mineurs). La Ligue pulmonaire craint que la cigarette électronique n'incite les mineurs à commencer à fumer.
- Pour assurer la transparence, la Ligue pulmonaire réclame une déclaration complète des composants des liquides de recharge des cigarettes électroniques. En outre, la sécurité des produits doit être assurée pour la manipulation de ce produit.
- Comme l'effet des cigarettes électroniques sur la santé des tiers (absorption passive des «vapeurs») n'a pas encore fait l'objet d'études suffisantes, les cigarettes électroniques devraient être assimilées aux cigarettes conventionnelles au point de vue du tabagisme passif.
- On ignore actuellement si la cigarette électronique peut aider à arrêter de fumer. En l'absence de données scientifiques sûres à ce sujet, la Ligue pulmonaire ne peut pas à l'heure actuelle recommander la cigarette électronique comme moyen de soutien à l'arrêt du tabagisme.

## Cigarettes électroniques et jeunesse

La Ligue pulmonaire est préoccupée par la propagation des cigarettes électroniques parmi les enfants et les jeunes. Du point de vue de la prévention, il est en effet pensable que les cigarettes électroniques produisent une dépendance et/ou qu'elles incitent à commencer à fumer. Les cigarettes électroniques peuvent être achetées dans toute la Suisse sans restriction d'âge, celles qui contiennent de la nicotine peuvent être commandées sans problème par internet. Comparées aux cigarettes conventionnelles, les cigarettes électroniques sont bon marché et donc intéressantes pour les jeunes. Les liquides de recharge contiennent en outre parfois des arômes destinés à augmenter l'attractivité du produit spécialement pour les jeunes. Comme les jeunes sont particulièrement sensibles aux messages publicitaires, la Ligue pulmonaire réclame une stricte interdiction de toute activité publicitaire ou de promotion pour les cigarettes électroniques.

## Cigarettes électroniques et santé

Les études scientifiques portent actuellement uniquement sur la consommation à court terme de cigarettes électroniques. Elles montrent que la consommation de cigarettes électroniques peut provoquer des irritations des voies respiratoires et des yeux. Les liquides contiennent des substances toxiques<sup>1</sup> en partie cancérigènes. Il a été observé que des cartouches de recharge déclarées sans nicotine peuvent tout de même contenir ce produit. La nicotine est une substance capable de créer une dépendance même à petite dose. Il est en outre à craindre que la consommation de cigarettes électroniques ne conduise qu'à un déplacement de la dépendance.

<sup>1</sup> p. ex. aldéhyde, propylène glycol et arômes



## Cigarettes électroniques et protection contre le tabagisme passif

On ne sait pas encore assez quels peuvent être les effets à long terme sur la santé de l'absorption passive des «vapeurs» des cigarettes électroniques. C'est pourquoi celles-ci ne devraient pas être consommées dans les espaces fermés accessibles au public ou servant de lieu de travail à des tiers (y compris dans la restauration). Une telle réglementation a l'avantage de faciliter l'application de la Loi sur la protection contre le tabagisme passif et devrait permettre d'éviter qu'à travers la cigarette électronique le geste de fumer dans les lieux publics et au travail soit de nouveau davantage visible et redevienne la norme<sup>2</sup>. Les CFF ainsi que d'autres entreprises de transport du pays ont donné le bon exemple à cet égard.

## Cigarettes électroniques et arrêt du tabagisme

Les composants des cigarettes électroniques sont à l'heure actuelle en bonne partie inconnus, si bien qu'il n'est pas encore possible d'évaluer leurs effets secondaires ou à long terme. C'est pourquoi la cigarette électronique ne peut pas en principe être recommandée comme aide pour arrêter de fumer. Dans certains cas, elle peut toutefois aider les fumeurs à réduire ou même à supprimer leur consommation de tabac (réduction des risques). La Ligue pulmonaire recommande à ceux qui ont besoin de soutien pour arrêter de fumer de s'adresser au personnel spécialisé (médecin, pharmacien, conseiller pour l'arrêt du tabagisme) ainsi qu'aux ligues cantonales<sup>3</sup>.

### Qu'est-ce qu'une cigarette électronique?

La cigarette électronique se compose d'un embout et d'une cartouche renouvelable, d'un vaporisateur et d'un accumulateur (élément moteur). Les cartouches sont remplies d'un liquide qui peut contenir ou non de la nicotine. Les cigarettes électroniques se consomment comme les cigarettes conventionnelles, par inhalation. Un processus dit de vaporisation a lieu.

### Bases légales actuelles

Les cartouches (également E-liquides ou liquides de remplissage) sont soumises à la Loi sur les denrées alimentaires. Les cartouches sans nicotine sont en vente libre en Suisse. Les cartouches contenant de la nicotine ne peuvent être introduites en Suisse que pour l'usage personnel et en quantité limitée (150 cartouches ou 150 ml de liquide de remplissage pour deux mois). Les cigarettes électroniques ne sont pas réglementées par la Loi et l'Ordonnance sur la protection contre le tabagisme passif. Les cantons sont toutefois libres d'édicter des prescriptions plus contraignantes concernant la protection contre le tabagisme passif.

### Informations supplémentaires:

- Office fédéral de la santé publique: [Liquids](#) et [Cigarette électronique](#)
- [Association suisse pour la prévention du tabagisme](#)
- [Commission fédérale pour la prévention du tabagisme](#)
- [Delphi-Studie CHUV Lausanne: Experts' consensus on use of electronic cigarettes: a Delphi survey from Switzerland](#)

<sup>2</sup> La «dénormalisation» de la fumée (ne pas fumer comme nouvelle norme) partiellement atteinte ces dernières années est une contribution importante à une protection efficace de la jeunesse.

<sup>3</sup> Cf. Conseils de la Ligue pulmonaire pour arrêter de fumer: [https://www.liguepulmonaire.ch/fileadmin/user\\_upload/LLS/02\\_HauptNavigation/01\\_LungeSchuetzen/Rauchen/Infoblatt\\_Rauchstopp\\_A4\\_f.pdf](https://www.liguepulmonaire.ch/fileadmin/user_upload/LLS/02_HauptNavigation/01_LungeSchuetzen/Rauchen/Infoblatt_Rauchstopp_A4_f.pdf), offres de soutien des ligues pulmonaires cantonales pour arrêter de fumer: [https://www.liguepulmonaire.ch/fileadmin/user\\_upload/LLS/02\\_HauptNavigation/01\\_LungeSchuetzen/Rauchen/131130\\_Liste\\_Rauchstoppangebote.pdf](https://www.liguepulmonaire.ch/fileadmin/user_upload/LLS/02_HauptNavigation/01_LungeSchuetzen/Rauchen/131130_Liste_Rauchstoppangebote.pdf)